ID: 077-257702811-20241212-2024_DEC_12-DE



République Française Département Seine et Marne

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Moisenay / Saint-**Germain-Laxis**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 12 décembre 2024

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
4	3	3		

Vote A l'unanimité Pour: 3 Contre: 0 Abstention: 0

L'an 2024, le 12 décembre à 18 heures, le comité syndical du Syndicat de Regroupement Pédagogique Moisenay / Saint-Germain-Laxis s'est réuni Salle des Mariages de la mairie de Moisenay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Geneviève VAROQUI, Présidente, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmis par écrit aux conseillers le 06/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2024.

Présents: MMES PUEL Catherine, VAROQUI Geneviève, M. DELPORTE Willy

Absent: M. BAILAY Marc

A été nommée secrétaire : PUEL Catherine

2024_DEC_12 - Tarifs des services périscolaires

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur des services périscolaires de 2024/2025 ;

Considérant qu'il convient de maintenir le niveau de la participation des familles aux services périscolaires à compter de l'année scolaire 2024/2025 au même niveau que l'année scolaire précédente, afin d'agir favorablement sur le pouvoir d'achat des familles ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1:

DIT qu'à compter de l'année scolaire 2024/2025, les tarifs périscolaires seront les suivants :

1 - GARDERIE

MATIN : créneaux d'arrivée (<u>Tarif calculé jusqu'à 8h50</u>)	Enfants domiciliés à MOISENAY et à SAINT-GERMAIN-LAXIS	Enfants extérieurs	
De 7h15 à 7h45	2,10 €	2,40 €	
De 7h46 à 8h15	1,40 €	1,60 €	
De 8 h16 à 8h50	0,70 €	0,80 €	
SOIR : Créneaux de départ			
(<u>Tarif calculé à partir de 17h00</u>)			
De 17h00 à 18h00	0,70 €	0,80 €	
De 18h01 à 18h30	1,40 €	1,60 €	
De 18h31 à 18h45	2,10 €	2,40 €	

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le 16/12/2024



ID: 077-257702811-20241212-2024_DEC_12-DE

2 - RESTAURATION SCOLAIRE

NATURE	Enfants domiciliés à Moisenay et St Germain Laxis	Enfants extérieurs
REPAS	4.50 €	4.80€
PANIER REPAS	2.00 €	2.50 €

ARTICLE 2:

DIT que les pénalités suivantes seront appliquées :

MOTIFS	GARDERIE	GARDERIE DU SOIR	RESTAURATION
Non-respect des procédures			
d'inscription et d'annulation	2.50 €		5.00 €
Non-respect des horaires de			
fermeture		5€ par ¼ heure	

ARTICLE 3:

PRECISE que sauf délibération préalable de l'assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

ARTICLE 4:

DIT que les recettes sont inscrites au budget, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Geneviève VAROQUI, Présidente